



## Fiche remboursement déplacement

Rappel des règles de remboursement des déplacements tout effectifs confondus.

Le Handball Club Pontois privilégie le covoiturage pour l'ensemble de ses effectifs et limite donc le remboursement à 3 véhicules maximum par rencontre.

Le calcul de l'indemnité de déplacement se fait en fonction du nombre de kilomètres parcourus et un cout kilométrique fixé à 0.35€/km pour la saison 2023-2024.

Seuls les déplacements supérieurs à 100km A/R seront comptabilisés.

Le remboursement des péages se fait sur présentation des justificatifs.

Nom :	Prénom:	Effectif:
Date :	Lieu:	
Distance A/R:		
Péage A +R :		Total :

- Je suis dans une démarche citoyenne et je fais don au club de mes frais de déplacements en contrepartie d'un CERFA de déduction fiscale établi en fin d'année.
  
- Je souhaite être remboursé par virement ci-joint mon RIB

Sportivement  
Le Bureau du HBCP